

**CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2008**  
**INTERVENTIONS du groupe LA COTE ENSEMBLE**

**Intervention sur le point n° 3: Instauration de redevances d'occupation privative du domaine public.**

Le groupe LA COTE ENSEMBLE approuve le principe de faire payer l'utilisation privative du domaine public, à partir du moment où les règles sont clairement définies.

Mais le paragraphe sur le parc d'Allivet nous gêne car la vocation première de cet espace vert doit rester un espace public ouvert à tous, aussi souvent que possible.

De plus, le fait de devoir déposer une demande d'exonération, accordée ou non de manière discrétionnaire, manque de transparence et d'équité. L'exemple de l'ACCA que nous avons soulevé en commission est révélateur. Elle ne devrait pas payer, ou si elle devait payer, il pourrait peut être y avoir compensation par une subvention prise sur l'enveloppe « bourse à projets ».

Ces explications contradictoires apportées en commission ne sont pas pour nous rassurer. Aucun support écrit de ce point nous a été fourni, malgré plusieurs passages en commissions, et ce à plusieurs mois d'intervalle. Il nous est donc impossible de nous prononcer sur ce point.

Enfin, LCE espère que les moyens pour contrôler « sur le terrain » seront mis en place, afin qu'il n'y ait pas que les gens honnêtes qui payent !

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

**Intervention sur le point n° 14: Dossier de déclaration d'utilité publique pour la ZAC de la Contesse- Pré Soldat.**

En préambule, nous tenons à rappeler notre attachement à ce dossier. Le but de notre intervention n'est pas de critiquer ou de s'opposer systématiquement ; mais simplement d'appliquer à l'étude de vos dossiers, la même rigueur que nous nous serions imposé à nous mêmes.

Aussi, permettez-moi de vous expliquer en détail les anomalies relevées dans ce point.

D'abord, un rappel : une enquête publique a pour objectifs d'une part d'expliquer à la population le projet dans sa globalité et d'autre part d'informer les propriétaires et riverains du projet de l'avenir urbain de leur secteur, en l'occurrence de l'avenir de leur terrain.

Chaque personne sortant de la consultation du dossier soumis à l'enquête publique doit pouvoir avoir une idée précise des modifications apportées au Plan d'Occupation des Sols.

Dans le point précis de ce soir, ce ne peut pas être le cas et ce pour plusieurs raisons :

- En effet, le seul plan de zonage présent dans le dossier ne fait pas apparaître précisément le découpage parcellaire. De plus, ce plan est présenté à une échelle telle qu'un propriétaire ne peut pas voir les éventuels changements apportés au classement de son terrain.

- Le rapport évoque 4 nouveaux emplacements réservés. Mais ces derniers n'apparaissent pas sur le plan de zonage.
- Le tableau récapitulatif des surfaces impactées par la modification, page 14 est faux. La zone UC passera bien de 48 à 75 Ha, mais la zone NC ne sera pas autant impactée (1861 à 1837 Ha) car la zone INA est concernée (chiffre non modifié dans le tableau)

Il s'agit là de graves manquements, mettant en cause la sincérité même de l'enquête publique. Ce genre d'erreurs ne se produirait pas si les membres des commissions disposaient de supports écrits pour les dossiers importants, et pas simplement d'une seule projection.

J'espère vous avoir sincèrement démontré que ce dossier ne peut pas être soumis en l'état à la population.

Pour notre part, LCE votera contre.

### Intervention sur le point n° 19: Motion sur le devenir des services publics en milieu rural

Une fois de plus, ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion préalable en commission. Nous ne connaissons ni la raison de la démarche, si ce n'est politique, ni les services cotois réellement concernés.

La ville a d'autres priorités que de voter des motions de principe.

Le groupe LA COTE ENSEMBLE votera donc contre cette motion

### Questions diverses

#### Disparition de la cérémonie du souvenir du 1<sup>er</sup> novembre ?

Depuis plusieurs décennies, la Ville, chaque 1<sup>er</sup> novembre se rend au cimetière pour honorer la mémoire de ceux qui ont œuvré pour La Côte Saint André.

Or cette année, le groupe LCE n'a reçu ni invitation, ni information précisant l'annulation de cette manifestation inscrite au calendrier des fêtes 2008.

Ayant été interrogé par de nombreuses personnes, il semble que nous n'étions pas les seuls à demeurer dans l'ignorance.

Les membres de LCE attachent beaucoup d'importance à cette cérémonie, car à travers l'hommage, ce sont des valeurs de respect, de dévouement et de reconnaissance qui sont évoqués et transmises de générations en générations.

Le fait de faire déposer par les services 3 pots de fleurs devant la stèle du cimetière ne suffit pas !

Pourrions-nous avoir une explication et connaître la position de la majorité sur ce sujet ?

### Audit financier

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire a informé de l'attribution du marché pour l'audit financier pour un montant de 15 712 € TTC. Lors de la commission des finances du 5 novembre dernier, les propos de Monsieur le Maire nous ont inquiétés quant au retard pris dans cet audit, au prétexte que la Ville n'arrivait pas à fournir au cabinet les éléments nécessaires.

Où en est, à ce jour, ce dossier prioritaire pour tous ? A quand le rendu ?

### Etude Pré de la Serve

Lors du dernier conseil, la majorité a voté le financement d'une étude pour le secteur Pré de la Serve. Monsieur le Maire précisait que la délocalisation de Casino se précipitant, l'étude était nécessaire. Monsieur l'adjoint à l'urbanisme rajoutait que ce point serait à l'ordre du jour de la prochaine commission d'urbanisme. Ce qui n'a pas été le cas.

Pourquoi ?

Où en est ce dossier ?

Le groupe LCE-LA COTE ENSEMBLE

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 novembre 2008

### NOS CONCLUSIONS

#### Correction du budget

Une adaptation du budget a été nécessaire pour couvrir la totalité des dépenses liées à la réfection du toit de l'église (390 000 euros). L'équilibre a été trouvé en « repoussant » sur 2009, selon les propos de Monsieur le Maire, divers investissements comme des poteaux incendie ou l'abri bus prévu pour les habitants du secteur sud Allivet, notamment le lotissement des muriers.

#### La fin de la réunion du calendrier des fêtes

La rencontre annuelle de l'ensemble des associations permettant de se retrouver autour d'une table pour fixer le calendrier des fêtes à venir est supprimée. Il faudra désormais remplir une fiche avec ses besoins.

#### Le parc d'Allivet devient payant

Lorsque le parc d'Allivet sera utilisé par une association, il en coûtera dorénavant 750 €. Mais le Maire pourra exonérer de cette taxe les associations qui le méritent, a-t-il précisé (Lire notre intervention sur ce sujet)

#### Encore des modifications dans le personnel

Chaque conseil municipal a son point concernant du changement dans les effectifs. Malgré notre demande, formulée il y a 2 mois, toujours pas d'organigramme.

#### Une motion contre l'Etat

Malgré la surcharge de travail, la majorité a trouvé le temps de peaufiner une bien belle délibération avec en prime la lecture de l'intersyndicale de l'ONF.

Il n'empêche qu'il ne faut pas confondre inquiétude pour son avenir professionnel et personnel avec la défense de l'intérêt général.

Rappelons juste que l'ONF et Météo France n'interviennent pas directement sur notre commune. La Côte St André maintient ses services publics et les développe par la construction du centre de tri postal ou le retour des Assedic.

#### Intervention d'une conseillère municipale au sujet d'une famille réfugiée

Une conseillère de la majorité a alerté Monsieur le Maire sur la situation d'une famille étrangère, menacée d'expulsion, « avec 2 jeunes enfants bien intégrés dans la vie côtoise ».

Sans réponse, cette conseillère demande pourquoi la motion sur ce sujet n'est présentée ce soir. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a trouvé ni le temps ni les mots pour rédiger cette délicate motion. Pour notre part, cette motion aurait été prioritaire.

#### Un conseiller municipal irrespectueux

A plusieurs reprises, un conseiller de la majorité s'est plaint, à mots couverts mais injurieux, de nos interventions.

Même si ça ne nous dérange pas que certains sommeillent pendant le conseil ou partent avant la fin, le fait d'entendre « ils ne sont que six, donc on s'en fout » est irrespectueux de la représentation démocratique. Nous continuerons toutefois à remplir notre mission de vigilance et de propositions alternatives.